Vol. XV. Saint-Boniface, Manitoba, 26 Novembre 1885 L'Université Laval No. 7.

ABONNEMENTS:
Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:
1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernan le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man
Canada.

DISCOURS DE LORD LANSDOWNE A WINNIPEG.

Nous traversions maintenant le fameux passage de 4½ pds pour cent de niveau sur le versant ouest des Montagnes Rocheuses. Il me suffira de vous dire sans aucun doute que nous nous sommes acquittés de cette partie de notre voyage sans éprouver le moindre saisissement, et avec une assurance et un sang-froid qui, je crois, n'a pas été surpassé dans aucune de mes diverses pérégrinations. Une fois passé les Montagnes Rocheuses, nous entrons dans la Montée des Selkirks. Il faudrait ici le langage d'un grand poëte ou le pinceau d'un grand artiste pour donner une juste description de la grande beauté de ces montagnes. Je n'entreprendrai pas la tâche, et je me contenterai de vous dire qu'en ce moment mes sentiments, à l'endroit de ceux qui n'ont point vu ces merveilles de la nature, sont des sentiments de la plus grande pitié qui s'échangeront en une expression du plus grand mépris, si, quelques mois après l'ouverture de la ligne, des mêmes personnes ne profitent pas ées facilités qui leur seront données de contempler le plus beau paysage qui soit possible de voir dans aucune partie du monde entier. (Vifs applaudissements.)

Peu après avoir quitté le sommet de cette montagne, nous sommes descendus de nouveau des chars et avons commencé à visiter le parcours non parachevé de la ligne, qui représente en ce moment une distance d'à peu près 47 milles; cette distance, je dois le dire, aurait été de beaucoup plus courte, ne fût-ce pas à cause des pluies exceptionnellement grosses de l'été passé, et qui ont causé, en différents endroits le long des flancs de collines, une chute presque continuelle de terre glaise et de gravier, ce qui en conséquence a apporté un retard considérable dans l'œuvre de construction que les contracteurs avaient entreprise.

Nous avons campé la première nuit sur les bords de la Rivière Colombie à proximité du village de Farwell, petit endroit plein d'activité contenant près de trois cents habitants. Tout ce qu'il y avait de maisons, a été détruit par le feu il y a quelques mois à peine, mais Farwell s'est relevé de ses cendres et est maintenant plein de vie et d'activité. Il se trouve situé dans une magnifique vallée toute découverte, là où le chemin de fer traverse les eaux de la Rivière Colombie qui sont navigables à ce point, et par conséquent comportent d'immenses avantages

C'est cependant dans l'exploitation des mines que les habitants de Farwell entendent faire leur richesse. Immédiatement au nord de cet établissement se trouve la région aurifère qui s'étend jusqu'à la fameuse courbe de la Rivière Colombie—une région qui renferme de précieux dépôts d'une richesse depuis longtemps reconnue. Ces dépôts ont déjà été fouillés à une grande étendue, mais les difficultés énormes de transport et l'impôt spécial placé sur les articles nécessaires à la vie, ont été jusqu'ici comme une barrière infranchissable au bon développement de cette entreprise. Il est très-probable que l'année 1886 verra une grande foule de mineurs se rendre à ces mines d'or, ce qui servira, je crois, à augmenter de beaucoup la richesse et la valeur des propriétés de la petite ville de Farwell. (Applaudissements.)

Je me considérerai toujours heureux d'avoir fait cette course à cheval à petites journées à travers cette section la plus intéressante de la ligne. De nouvelles merveilles apparaissaient à chaque détour de la voie. Des monticules de neige de grande hauteur et de forme fantastique, de grands glaciers, des falaises escarpées, des torrents impétueux, des lacs calmes,—en même temps que nous voyons tout le long du trajet et de tous côtés une variété d'arbres telle que nous n'avions jamais vû ni pensé voir. Je n'oublierai jamais l'endroit où nous avons campé le soir de l'un des deux jours que nous avons pris pour traverser cette partie non terminée de la voie. Nos tentes se trouvaient au milieu d'une clairière étroite entourée de tous les côtés de cèdres, non pas de ces cèdres tels que nous en voyons dans l'ancien Canada, mais cette variété à laquelle les botanistes ont donné avec raison le nom de gigantesque (*gigantea*), et qui s'élèvent à une hauteur de 200 pieds et plus vers les cieux. A la lueur du feu du camp l'on pouvait voir ces immenses tiges de couleur grisâtres, s'élançant en l'air à une hauteur qu'il était impossible de distinguer, touchant presqu'aux étoiles qui, de leur voûte élevée, nous envoyaient leur lumière scintillante, et ce bocage, dont les arbres comptaient probablement 9 à 10 pieds de diamètre, n'était qu'un faible échantillon de la forêt qui, composée de ceux-ci et en parties des magnifiques sapins et cigües Douglas, couvraient les flancs des collines pour des milles de distance de chaque côté de notre passage. Afin d'apprécier l'importance de ces forêts, il faut se rappeler que c'est dans la Colombie-Anglaise seule que nous trouvons encore une vaste étendue de terres boisées où le feu et la hache ont à peine pénétrés.

Mais notre course féconde d'évènements était maintenant à son terme, et nous nous trouvions encore une fois dans les chars, voyageant par la ligne Onderdonk le long de la vallée de la Rivière Thompson dans la direction de la côte du Pacifique. Nous avons eu une jolie promenade en bateau sur les beaux lacs Shuswap, une autre véritable Killarney dans la Colombie Anglaise. (Applaudissements.) Nous sommes arrêtés ici une nuit et une autre nuit au petit village pittoresque de Yale—un des endroits les plus charmants, où presque tout est charmant ou intéressant, et un endroit qui, je crois, deviendra un lieu de ressort pour les touristes aussitôt que l'on aura connu davantage les attraits particuliers qu'offrent cette route.

S'il nous fallait la présence du poëte et du peintre aux Montagnes Rocheuses et aux Selkirks, leur présence était non moins requise à mesure que nous volions le long des rives enchanteresses de la Rivière Fraser, dont nous avons suivi les tours et détours à travers un paysage d'une grandeur et d'un aspect sauvage merveilleux, les flots agités de la rivière coulant à nos pieds et directement au-dessous de nous, jusqu'à ce que nous la laissions en arrière, à mesure que la vallée s'étendait plus au loin et qu'il y avait une plus grande étendue de terres cultivées, pour donner dans l'eau salée à la baie de Burrard, là où doit se trouver le terminus du chemin de fer. Nous sommes embarqués ici dans des bateaux à vapeur et avons sillonné pour quelques heures les eaux paisibles qui séparent la terre ferme de l'Ile Vancouver. Derrière nous les hauts sommets de la côte, devant nous le coup d'œil charmant des Montagnes Olympiennes, tandis qu'au sud bien au loin le Mont Baker, avec ses 14,000 pieds de hauteur, apparaissait très-distinctement dans le lointain au reflet du soleil couchant.

Nous sommes arrivés le soir du 6 à Victoria, la capitale active et prospère de la Colombie Anglaise. Les quelques jours suivants furent employés à visiter les différentes parties de l'Ile Esquimault, là où se construit la cale de radoub qui doit être d'un si grand avantage à notre marine impériale et marchande; ensuite, nous nous sommes rendus à Nanaimo où nous avons vu un peu des mines à charbon qui seront d'une utilité si grande à cette partie du port de mer du Pacifique et à New-Westminster, la capitale principale située à un endroit des plus pittoresques de cette province.

Il serait inutile pour moi d'essayer à faire une description de tout ce que nous avons vu dans cette partie la plus attrayante et la plus intéressante de la Puissance. Il y a cependant deux observations que j'aimerais à faire. La première est celle-ci: Nous avons trouvé la population de la Colombie-Anglaise, sans exception aucune, pleine de confiance dans les bons résultats qu'amènera à leur province la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique, et prête à oublier les nombreux désappointements et les anxiétés qu'elle a subie lorsque la ligne était d'abord en voie d'être construite, maintenant qu'elle peut jouir de la perspective d'avantages immenses, matérielles et politiques, que leur assurent cette voie, en autant qu'ils considèrent maintenant la chose, pour me servir de leur propre expression, non plus comme une théorie mais bien une question de fait. (Applaudissements prolongés.)

Je ferai observer en second lieu que, s'il y a eu quelques sacrifices faits afin d'établir des rapports plus intimes avec la Colombie-Anglaise et le reste de la Puissance, ces sacrifices méritaient d'être ainsi faits afin de s'adjoindre à une contrée possédant de la nature des avantages et attractions tels que la Colombie-Anglaise en possède. Ses ressources naturelles sont considérables. Sa richesse est immense en bois de charpente, en minéraux et en poissons. Quant au bois, comme je l'ai dit auparavant, il s'y trouve une étendue de terres boisées parfaitement intactes, plus vaste que dans aucune autre partie du continent. Je puis probablement vous donner une meilleure idée de l'abondance du poisson en vous mentionnant le fait suivant, que le saumon se vendait cet été à la Rivière Fraser un centin la pièce. (Applaudissements.) Le paysage y est charmant, en même temps grand et majestueux, sans présenter un aspect ni sévère ni austère. Ses baies paisibles bordées d'un feuillage varié; ses eaux tranquilles remplies de poisson et de gibier. Son climat génératif et non changeant en cela égal à celui des vieux pays, demande d'être goûté afin de pouvoir l'apprécier. Nous revenons maintenant sur nos pas.

Je puis vous dire, qu'à notre retour, les différents coups d'œil nous ont paru même pour la seconde fois plus beaux que la première, et nous avons trouvé la partie du chemin non parachevée réduite durant notre court trajet d'une distance de vingt milles. Nous avons voyagé rapidement à travers la prairie, avons passé une journée agréable à Brandon et nous arrivions hier soir dans la ville hospitalière de Winnipeg et recevions de la part de ses habitants une réception telle que moi, pour un, j'étais loin d'en attendre une semblable dans toute ma carrière officielle. (Applaudissements.)

Voici tout le narratif de mon voyage, mais je crains de vous l'avoir donné dans un langage fort trivial et un peu fantastique. En tous les cas, je suis revenu avec des impressions qui demeureront en mon esprit en caractère ineffaçable. Parmi ces mille et une impressions se trouve celle qui prime toutes les autres et que nous pouvons jamais oublier, la constante bienveillance et attention reçues de la part de tous ceux avec qui nous sommes venus en contact pendant notre voyage. Du premier au dernier, nous avons été reçu avec des marques de courtoisie et de considération qui ont fortement rehaussé le plaisir que nous ressentions aux différents endroits que nous visitions. Et à ce sujet, je dois mentionner spécialement la sollicitude et les attentions que les officiers de la Police Montée du Nord-Ouest nous ont témoignées tout le long de notre longue course à cheval à travers les prairies. Et nous avons lieu aussi de nous flatter des arrangements pris à notre endroit par les employés du chemin de fer Canadien du Pacifique du commencement à la fin de notre voyage, à qui, je crains, nous avons dûs être grandement à charge à cause de nos courses nomades, mais qui cependant, tant dans les chars que pendant le parcours non parachevé de la ligne, ont rien négligé pour nous rendre la promenade très-agréable.

Il y a une autre pensée qui a complètement assiégé mon esprit depuis ces derniers jours. Il est impossible de voyager de cette ville à l'Océan Pacifique sans ressentir en soi un mouvement de grande admiration pour le courage, et j'oserais dire l'audace d'employés tant par ceux qui ont conçu l'idée que par ceux qui ont conduit à bonne fin cet grande œuvre nationale. La construction du chemin de fer Canadien du Pacifique occupe une place à part dans dans l'histoire des grandes entreprises de chemin de fer. Les obstacles physiques qu'il y avait à surmonter, le court espace de temps dans lequel l'ouvrage a été terminé, la force numérique comparativement petite de la population pour laquelle cet œuvre a été accompli, ne présente aucun parallèle dans l'histoire de telles entreprises. Nos voisins dans la Grande République qui nous avoisine ont bâti, il est vrai, leurs lignes transcontinentales, mais il existe toute une différence entre suivre la ligne d'un chemin à wagon qui a été en usage pour au-delà de vingt ans, et construire une ligne semblable à celle qui vient de nous transporter à l'Océan Pacifique. Aucune personne qui n'ait traversée cette masse énorme de montagnes à travers lesquelles passe votre chemin de fer, espèce de labyrinthe où il était même impossible d'y distinguer le moindre sentier ou une piste laissée par le chasseur, avant que des arpenteurs sous la direction de M. Moberley et du Major Rogers aient découverts ces passages, ne peut avoir une juste idée du caractère gigantesque de la tâche qui est maintenant terminée. (Grands applaudissements.)

Le couronnement de cette entreprise peut être considéré avec orgueil et admiration, tant sous le rapport du courage moral dont ont fait preuve ceux qui, dès le principe, n'ont jamais douté de la possibilité du succès de cette grande entreprise, que de ceux dont l'esprit entreprenant et l'habileté, ont travaillé à la location et puis la construction de la ligne à travers un pays présentant des difficultés si grandes.

Maintenant, Messieurs, il est une autre pensée qui s'est emparée de mon esprit pendant mon voyage. Tout ce pays que nous avons parcouru, ses ressources naturelles et ses beautés physiques, sont la propriété de la Puissance du Canada. A vous appartient le droit d'écrire le mot Canada sur toute la ligne de la moitié nord de ce continent, plaçant, si vous le voulez, la lettre C sur l'Ile Vancouver et la lettre A sur les Provinces Maritimes. Mais, Messieurs, la mappe ne représente, après tout, qu'une simple impression géographique, et l'idée qui nous frappe le plus en l'examinant; c'est la nécessité dans laquelle nous nous trouvons tous et chacun d'entre nous de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour léguer à la Puissance quelque chose de plus durable que cette expression géographique. (Applaudissements prolongés.)

Impossible pour nous de jeter un coup d'œil sur ce continent habité à peine dans le moment par quelques millions de personnes, sans conclure comment petits sont les intérêts du présent comparés à ceux de de l'avenir qui se présente à nous. Gardons à jamais nos regards fixés sur cet avenir et rappelons-nous quelle immense responsabilité pèse sur nous par l'acte de possession de ce grand territoire. Ses destinées, vous les avez dans vos mains. Par la vigueur avec laquelle cette entreprise nationale—cette grande voie nationale sur laquelle nous venons de voyager—a été conduite, vous avez témoigné votre intention de ne rien laisser d'incomplet pour l'avantage matériel et politique de la Puissance.

Mais votre tâche n'est pas encore terminée. Le chemin de fer Canadien du Pacifique étant maintenant ouvert au trafic, il vous incombe, pour ainsi dire, une nouvelle obligation sans laquelle cet œuvre n'aurait pas pu être réalisé. La Confédération, sans cette voie ferrée, ne valait pas le papier sur lequel l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord a été écrit. Mais croyez m'en, le chemin de fer ne vous apportera pas les résultats dont vous en attendez si, d'un bout de la Province à l'autre, tout le monde ne s'efforce pas, par une indulgence et des efforts réciproques, par le sacrifice généreux de tout intérêt de parti, par un esprit national fort et constant, de lier province à province et ville à ville.

Si j'osais vous donner un conseil, je vous dirais:—que tous, que le gouvernement de la Puissance à Ottawa, que le gouverne-Provincial dans chaque province, que toutes les autorités municipales dans chaque ville, que chacun en son particulier aient en eux la conscience intime que la génération actuelle n'existe pas avec l'unique but de faire profiter les avantages du pays à leurs propres fins personnelles ou temporaires. (Grands applaudissements.)

Que cette pensée vive dans leur esprit, qu'ils sont en ce moment les dépositaires de ceux qui viendront après eux, des millions de personnes qui plus tard prendront la place des milliers d'à présent. Leur premier devoir est de diriger leur conduite, dans tout ce qui a rapport aux affaires publiques de la nation, de manière à ce que, lorsqu'ils ne seront plus, leurs successeurs puissent dire d'eux que dans les premiers jours dans l'histoire de leur pays, ceux-là mêmes qui ont été proposés à la garde de ses jeunes destinées, ont usé avec sagesse et prévoyance et avec le sentiment de leur propre responsabilité, des avantages prodigieux que la Providence a mis à leurs dispositions. (Applaudissements prolongés.)

Fin.



Jeudi, 26 Novembre 1885.

GRAND DIEU ! OU ALLONS-NOUS ?

Les sanglants événements qui depuis plus de six mois se sont succédés au Nord-Ouest, semblent avoir tourné la tête à plusieurs de nos hommes publics. Surrexcités outre mesure, les esprits sont affolés et l'on entend tous les jours ces mots épouvantables : *C'est une guerre de race qu'il nous faut*. Mais songe-t-on bien aux conséquences désastreuses qui seraient les résultats inévitables de cette catastrophe ?

Ah ! si seul un patriotisme épuré animait tous ceux qui prennent aujourd'hui part à la formation du nouveau parti que l'on veut bien appeler LE PARTI NATIONAL, nous n'hésiterions point un instant a emboîter le pas. Mais qui dit patriote, dit qui aime sa patrie et cherche à lui être utile, et un parti national ne doit se composer que de patriotes. Nous le demandons à tous ceux qui ne se laissent pas entraîner par les passions du moment, à tous ceux qui peuvent encore réfléchir : est-il possible d'espérer un résultat pratique d'une organisation dont la seule base est une question de race, comme dans la formation du parti national ? Voulons-nous, en Canada, ressembler aux Parnellistes en Angleterse, honnis des deux partis anglais, ils servent de jouet en temps d'élection st ils sont ensuite abandonnés sur le pavé.

Nous avons à nous plaindre du gouvernement fédéral : il a été trop lent à rendre justice à nos compatriotes du Nord-Ouest, et, intimidé par l'attitude de ceriains partisans de Sir John, il est resté sourd à nos supplications en faveur du pauvre Riel. Mais en fin de compte ce fanatisme que nous déplorons n'a-t-il pas été provoqué en grande partie par les excès de langage de certains hommes et de certains journaux de la province de Québec ? Vous avez appliqué la peine du talion : Oeil pour œil, dent pour dent, était-ce bien la la conduite la plus sage à tenir ?

Et aujourd'hui qu'entendez-vous faire ? Former un parti national... Mais pour former un parti solide, il faut nne homogénéité d'idées de la part de ceux qui le composent, il faut que les vues soient à peu près les mêmes, enfin il faut un but. Quel est le votre Messieurs du parti national ?

Déjà la presse anglaise, et qui peut l'en blâmer, commence à s'agiter ; les journaux de toutes nuances se préparent à la lutte, et si, par malheur, le mouvement qui se fait est poussé plus loin, nous nous verrons ostracisés, notre influence deviendra nulle et nous ne pourrons reprendre de longtemps même l'importance que nous avons ajourd'hui.

La minorité peut faire respecter ses droits, mais ne peut jamais commander. C'est en restant alliés aux deux grands partis politiques qui se partagent l'opinion publique au Canada que nous conserverons notre part d'influence ; mais du moment que nous essaierons de former un parti à part, avec des idées et un but qui ne peuvent être acceptés par d'autres que par nous, nous resterons isolés et impuissants.

Detenus Politiques.

Depuis environ six mois, c'est-à-dire depuis la suppression de l'insurrection, les condamnations n'ont pas fait défaut, et, de ceux qui ont vu se fermer sur eux les portes des cachots, combien y en a-t-il qui ont été graciés ? Pas un seul !

Les invocations à la clémence n'ont pourtant point manqué. Par tout le pays des voix généreuses se sont fait entendre en faveur de ces infortunés surtout qui gémissent sous les verroux comme coupables de haute trahison. Leur offense est-elle donc si grave que l'on n'oserait point les rendre à la liberté de peur de l'opinion publique ? Si cette même presse qui a demandé avec tant de force et d'instance la tête du pauvre Riel, n'a pas trouvé mot à redire quand a été réclamé la mise en liberté de ces malheureux, n'est-ce pas là la meilleure preuve qu'en les graciant l'exécutif ferait acte de sagesse ?

Leur faute a été grande, mais ce ne sont pas les plus coupables. A ceux qui ont travaillé à creuser l'abîme dans lequel ils sont tombés doit revenir la plus grande part de blâme.

Nous sommes forcés dans les circonstances de répéter aujourd'hui que la sévérité ne sied pas à celui qui le premier s'est lui-même trouvé en faute. La clémence est le seul moyen de réparer ses torts et de rétablir la confiance.

Attendrons-nous encore longtemps ces paroles de pardon ? C'est un bien triste spectacle de voir des hommes tout-à-fait respectables trainer la vie du bagne ; dans ces lieux institués pour châtier le crime, il est souverainement pitoyable de voir de ces mêmes hommes perdre jusqu'à leur nom que l'on a remplacé par un numéro d'ordre, et être réduits au triste état de n'être plus que des machines humaines.

Nous conjurons les autorités d'atténuer la sévérité de leur sentence. Qu'elles rendent des pères à leurs familles en larmes, et à la société d'honnêtes citoyens, et il n'y aura qu'une voix dans tout le Canada pour les louer d'avoir exercé la clémence.

A UN CORRESPONDANT ANONYME.

L'Etendard reçoit des correspondances de Winnipeg, signées *Pacifique*, dans lequel ce correspondant anonyme nous reproche d'avoir exprimé trop de confiance dans l'Hon. M. White. Nous n'hésitons pas à dire qu'il est possible que nous nous soyons trompés, hélas ! nous sommes à l'époque des déceptions. D'un autre côté, on croit facilement ce que l'on désire ardemment, et comme nous désirons ardemment l'allégement des souffrances des Métis du Nord-Ouest, nous avons cru à des lettres qui nous sont venues de Batoche, et que nous tenons à la disposition du correspondant *Pacifique*, s'il veut nous faire l'honneur de passer à notre bureau, chose d'ailleurs qui lui sera très facile, puisqu'il ne demeure pas à des centaines d'arpents de chez nous. Il verra que ces lettres sont de provenance trop respectable pour que nous puissions les mettre en doute. Ensuite, tous ceux qui s'intéressent aux infortunes de nos malheureux campatriotes, sont tellement avides de recevoir quelques bonnes nouvelles, que nous nous sommes empressés de leur faire connaître celle qui nous était communiquée par les amis sincères de ceux qui souffrent.

Ce qui précède et plusieurs autres choses prouvent assez que nous pourrions nous plaindre de *Pacifique*, mais dans les circonstances actuelles, nous avons besoin de trop d'union pour nous quereller sur des incidents de peu d'importance, et la question principale est trop grave pour que nous nous laissions entraîner dans des chicaneries qui réjouiraient nos ennemis en affaiblissant la cause que nous soutenons.

Nous répèterons par conséquent ce que nous avons dit la semaine dernière : il faut du calme et de la modération ; les cancans, les criailleries doivent être repoussés par tous ceux qui ont à cœur les vrais intérêts du Nord-Ouest.

LA FUITE DE JACKSON.

En différents endroits dans la province de Québec surtout, la nouvelle de la fuite de Jackson de l'asile des aliénés de Manitoba a donné lieu à bien des commentaires. On a même été jusqu'à accuser le gouvernement fédéral d'avoir causé son évasion.

Que l'on sache d'abord que les autorités à Ottawa n'ont rien à voir avec l'asile qui est une institution provinciale. Ensuite un asile d'aliénés n'est pas une prison et par conséquent la surveillance ne peut y être aussi rigoureuse, et Jackson n'avait pas été envoyé là par les autorités mais sur la demande de ses parents.

Nous n'avons pas la moindre difficulté à admettre que Jackson soit fou ; n'y aurait-il que les lettres qu'il a écrites depuis qu'il a pris sa volée que c'en serait assez pour le prouver.

NOUVEAUX SALONS.

Les citoyens de Saint-Boniface en allant offrir leurs hommages à Mgr l'Archevêque la veille du 34me anniversaire de sa consécration épiscopale, ont pu admirer la belle et nouvelle toilette faite aux salons de l'archevêché.

On se rappelle qu'au 25 août dernier, une bourse avait été présentée à Sa Grandeur, avec prière d'en employer, au moins une partie, à l'ameublement de ses salons. Mgr s'est rendu aux désirs de la population, et comme un goût exquis a présidé au choix des tapisseries, etc., etc., le résultat obtenu est des plus agréables, et nous avons tous la jouissance de voir que notre Archevêque a des appartements plus en harmonie avec sa haute dignité, et ce, sans que Sa Grandeur ait pu faire brèche aux habitudes de la plus stricte économie qu'Elle s'est toujours imposées.

Tout le monde sait ici que la libéralité de Mgr ne connait pas de limite quand il s'agit de faire du bien, tout comme cette libéralité est excessivement restreinte quand il s'agit de se procurer le confort ou ou le bien-être personnel.

SOCIETES D'AGRICULTURE.

C'est le 21 décembre prochain que doivent avoir lieu les élections des officiers des sociétés d'agriculture de la province. Depuis que nous avons invité nos amis à organiser de semblables sociétés dans toutes et chacune de nos divisions électorales, Saint-François-Xavier est la seule localité qui ait répondu à notre appel.

Pourquoi les divisions de La Vérandrye, de Cartier, de Sainte-Agathe et même de Saint-Boniface, n'auraient-elles pas leurs sociétés ? Allons ! mettons-nous à l'œuvre sans plus tarder.

Nous publions dans nos annonces une liste des sociétés qui existent déjà avec une désignation du lieu où leur prochaine réunion devra se tenir.

RIEL.

LOUIS RIEL AU REV. PERE ANDRE.

Le Révérend Père André, l'infatigable et zélé missionnaire qui a assisté M. Louis Riel jusqu'au moment suprême, est actuellement l'hôte de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque. Nous avons eu l'occasion de voir le dévoué missionnaire, et ce qui va suivre au sujet de l'infortuné chef des Métis, est le résultat de l'entrevue qu'il a daigné nous accorder, et c'est même à sa demande que nous publions :—

A maintes reprises, avant sa mort, le malheureux condamné a rétracté de la manière la plus explicite et la plus sincère toutes les erreurs qu'il a commises en matière religieuse, et il a prié instamment le Rév. Père de faire connaître cette rétractation à ses parents, à ses amis, au public enfin ; résumant le tout par ces paroles énergiques :— " Mon Père, inculquez aux Métis la " nécessité d'aimer et d'écouter la " Sainte Eglise Catholique, et dites-" leur que je meurs dans son sein, " en comprenant combien il est " beau, combien il est consolant de " mourir catholique. Hélas ! pour-" quoi faut-il que je m'en soit sépa-" ré ? "

Pendant la dernière messe qu'il entendit à 5.00 heures du matin le jour de son exécution, il demanda de faire une rétractation nouvelle et plus explicite au moment de communier, spécifiant :—

1o. Ses erreurs contre la Sainte Trinité et affirmant qu'il croyait et adore le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

2o. Ses erreurs contre l'Incarnation du Verbe Divin, reconnaissant Jésus-Christ comme Dieu et homme.

3o Contre l'Eucharistie, faisant amende honorable à Jésus-Christ présent sur l'autel et déplorant tout ce qu'il avait dit contre la présence réelle du Fils de Dieu dans la Sainte-Eucharistie.

4o. Contre la maternité divine : " que Jésus-Christ présent ici, me " pardonne, dit-il, d'avoir nié la " maternité divine de la Très-Sainte-" Vierge. O Marie ! vous qui êtes " mon espérance, est-il possible que " j'aie pu nier le glorieux privilège " de votre maternité divine, et vous " faire à vous et à votre divin fils, " l'insulte de blasphémer contre " cette bienheureuse prérogative ? " O Marie ! Mère de mon Sauveur, " obtenez de lui mon pardon et " priez pour moi."

5o. Ses erreurs contre les sacrements de l'église et le sacerdoce catholiques, éprouvant une douleur particulière d'avoir, dans son aveuglement, profané le sacrement de pénitence, en permettant à de simples chrétiens d'assumer les fonctions qui appartiennent exclusivement aux ministres de Jésus Christ.

6o. Ses erreurs contre l'unité de l'église et l'infaillibilité du Pape, priant d'une manière particulière pour le Pape afin de réparer, disait-il, les outrages faits au père commun des fidèles et à l'église romaine.

Ce qui précède n'est qu'un abrégé des rétractations souvent répétées en présence de son zélé confesseur. M. Riel n'a pas cessé de prier le Rév. Père de publier sans retard ses rétractations afin qu'il ne restât aucun doute sur l'explicité de son retour à l'Eglise.

Entr'autres désirs manifestés au Rév. Père André par le condamné pendant les deux dernières heures de son existence, nous sommes priés de signaler les suivants :—

Il conjura le Rév. Père de le recommander aux prières des fidèles, de ses amis, de sa famille, de ses compatriotes les Métis, les conjurant de n'avoir aucun sentiment de vengeance pour sa mort ; il demanda ensuite les prières de tous les catholiques du Canada et des Etats-Unis, surtout de ceux qui se sont intéressés à ses malheurs ; il demanda aussi au Rév. Père de vouloir bien supplier les membres du clergé de ne pas l'oublier et, s'ils en avaient la charité de dire une messe pour le repos de son âme ; il exprima ensuite une confiance toute spéciale dans les prières de l'épiscopat canadien, puis il ajouta ces paroles si touchantes :—" Si quelqu'un pou-" vait faire arriver ma requête jus-" qu'à Notre Saint-Père le Pape, je " conjurerais humblement Sa Sain-" teté d'avoir un souvenir pour " l'infortuné Louis *David* Riel."

Il tenait tellement à ce nom de David qui n'était pas son nom, que quand le Rév. Père André l'appelait simplement Louis Riel, il ajoutait : Louis David s'il vous plaît, mon Père.

Durant sa dernière nuit, il dit au Rév. Père André :—" Vous irez à " Saint-Boniface n'est-ce pas mon " Père ? Eh bien ! Quand vous y " serez vous vous prosternerez de-" vant Mgr Taché, et lui demanderez " pour moi pardon des paroles ef-" frayantes que j'ai prononcées con-" tre lui durant mon procès. Est-il " possible que j'aie pu le traiter de " la sorte jusqu'à dire qu'il avait " volé, lui qui m'a élévé, qui m'a " protégé toujours, que j'ai regardé " comme mon père et qui a tant fait " pour les miens. Promettez-moi " d'aller à Saint-Boniface et d'aller " voir Monseigneur."

Tous ces détails ont convaincu le Rév. Père André que les dispositions de son infortuné pénitent lui ont assuré pardon et miséricorde et le bon Père ne peut pas en parler sans être profondément ému.

Un peu plus haut nous rapportons les mots de M. Riel au sujet des tristes paroles qu'il avait laissé échapper à l'adresse de Mgr Taché : un ami de notre feuille qui a eu l'honneur de se trouver au palais avant-hier, a été témoin de l'exactitude avec laquelle le Révérend Père André a rempli le message de son malheureux pénitent. Se jetant aux genoux de Sa Grandeur, il La conjura d'oublier ce que le pauvre condamné avait dit dans un moment de démence.

La scène était on ne peut plus saisissante.

Monseigneur en pleurant releva le bon Père : " Je n'ai rien à pardonner, dit-il, je n'ai rien contre personne et en particulier je n'ai jamais rien eu contre ce pauvre M. Riel."

MESSAGES.

Voici encore quelques-unes des paroles que M. Riel a proférées quelques heures avant son sxécution.

Il parle à un reporter du *Regina Leader*, et c'est de ce journal que nous reproduisons :

" J'ai des messages pour tous : Pour Lemieux, Fitzpatrick et Greenshields. Je ne les oublie pas, ils ont droit à ma reconnaissance." Ah ! s"écria-t-il, en apostrophant ses défenseurs : " Vous aviez bien raison de plaider folie, car j'ai indubitablement passé dans la folie les jours où j'ai mal observé les commandements de Dieu. Chaque jour que je n'ai pas employé à me préparer à la mort était un jour de folie. Moi qui crois au pouvoir qu'ont les prêtres catholiques de pardonner les péchés, j'avais grand besoin de me confesser, selon la parole de Jésus-Christ : " Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez."

LA MORT.

Ici, il fit une pause, et, regardant comme lui seul savait regarder : " La mort s'avance vers quelqu'un. Elle ne se cache pas. En regardant devant moi, je la vois distinctement Je m'en vais au terme de mes jours. Jadis, je voyais la mort loin de moi. Il me semble cependant qu'elle a quitté sa lenteur. Elle se précipite, hélas ! elle s'élance sur moi ! Mon Dieu ! s'écria-t-il, m'atteindra-t-elle avant que je sois prêt à paraître devant vous. O mon Dieu ! arrêtez-la, par la grâce, l'influence, la puissance et la miséricorde divines de Jésus-Christ. Dirigez-la d'un autre côté par la grâce des prières ineffables de Marie Immaculée. Eloignez-moi de la mort par la médiation que Saint-Joseph exerce sur votre cœur. O mon Dieu ! Epargnez-moi, s'il vous plait, au nom de Jésus, Marie et Joseph ; arrachez-moi de la mort violente et ignominieuse de l'échafaud à laquelle je suis condamné."

" J'ai une commission pour les Honorables Langevin, Caron et Chapleau, et qu'ils ne s'offensent pas de ce qu'un condamné ose leur parler. Quelles que soient vos occupations, n'oubliez pas : — Que servira à l'homme de gagner l'univers, s'il perd son âme."

Aux honorables MM. Blake et MacKenzie : " Pendant quinze ans, vous avez souvent prononcé mon nom, et de ce nom, vous avez fait résonner les échos de votre glorieuse province, comme d'une cloche d'alarme. Je vous remercie d'avoir contribué à me donner quelque célébrité. Acceptez de moi sans honte, un conseil que nul autre n'osera vous donner : Chaque jour, préparez-vous à paraître devant Dieu."

" Le trône de la vice-royauté est entouré de magnificence. Celui qui l'occupe est brillant et mes yeux ne peuvent le regarder sans être éblouis. Illustres personnages, les qualités dont vous êtes doués sont excellentes, et c'est pour cette raisan que l'on vous appelle " Excellence." Si la voix d'un homme condamné à mort ne vous semble pas trop impertinente, elle s'élance du fond des cachots de Régina pour vous dire : Excellences, n'oubliez pas de vous tenir prêtes à mourir, pour faire une bonne mort, préparez-vous à mourir."

A Sir John Macdonald : " Je n'ai pas l'honneur de vous connaître personnellement, cependant, permettez-moi de vous adresser une parole utile. Pour me préparer à la mort, je me suis voué à la méditation et à la prière. Pardonnez-moi, Sir John, mais ne vous laissez pas trop exalter par les gloires du pouvoir. Au milieu de vos grandes et nobles occupations consacrez chaque jour au moins quelques instants à la dévotion, à la prière et pour vous préparer à la mort."

" Mes honorables et nobles amis ! Laurier, Laflamme, Lachapelle, Desjardins, Taillon, Beaubien, Trudel, Prud'homme, je vous dis adieu, je demande à Dieu de vous envoyer la visite de la mort seulement lorsque vous l'aurez désirée longtemps, et que vous puissiez vous unir à ceux pour qui la mort se change en joie, en délivrance et en triomphe."

" Aux Honorables Joseph Dubuc, Alphonse C. LaRivière, Marc A. Girard, Joseph Royal, John Norquay, gouverneur Edgar Dewdney Col. Irvine, Capitaine Deane, je demande quelles seraient leurs impressions s'ils n'avaient qu'une semaine à vivre. La vie d'ici-bas n'est qu'une préparation pour l'autre vie. Vous êtes bons chrétiens, pensez à l'éternité. N'oubliez pas de vous préparer à la mort."

" O mon Dieu comment peut-il se faire que la mort soit devenue ma bien-aimée malgré l'horreur que j'éprouve pour elle ? Comment se fait-il qu'elle me recherche avec un soin proportionné à la répugnance qu'elle inspire. O mort le fils de Dieu a triomphé de tes terreurs ! O mort je veux faire de toi une bonne mort ! "

" Elzéar de Lagimodière, Roger Goulet et vous que je considère comme un parent, Irénée Kéroack préparez-vous à la mort, je demande à Dieu de prolonger vos jours. Louis Schmidt, je demande au Bon Dien de vous faire parvenir à une heureuse vieillesse. En attendant, préparez-vous à la mort. Ecoutez les conseils désintéressés d'un condamné. Nous avons été mis dans ce monde de souffrance comme dans un lieu d'épreuve."

" Et vous que j'admire et que je respecte, glorieux Major Général Middleton, vous avez été bon pour moi, vous m'avez noblement traité. Je vous en prie, soyez convaincu que je désire rendre mes paroles le moins désagréables possible. La vie vous a souri, vous avez été heureux, mais hélas ! pour vous aussi elle finira. Général, s'il est une chose que j'ai mieux appréciée que d'être votre prisonnier de guerre, c'est la nomination pour mon gardien du Capitaine Young, un des officiers les plus braves et les plus courtois de votre armée. Capitaine Young, ne soyez pas étonné que je transmette ce message par l'entremise du *Leader* qui, je le constate avec reconnaissance, ne m'a pas été hostile ; préparez-vous tous les jours de votre vie. Pour vous aussi, la mort s'agite. Veillez toujours. Soyez toujours sur vos gardes."

MESSAGES AU PÈRE CHINIQUY.

" Et vous que la mort épargne et n'ose approcher, vous que je ne puis oublier, ancien Prédicateur de la Tempérance, Chiniquy, vos cheveux sont blancs. Dieu qui les a fait blanchir lentement, fera *blanchir* votre cœur tout d'un coup. Oh ! ne vous offensez pas des paroles d'un homme désintéressé qui ne vous a jamais parlé, à qui vous n'avez jamais causé d'autre peine que celle de vous voir abandonner d'une manière regrettable l'aimable religion de vos pères. La grâce de Marie vous attend. Veuillez venir."

Le prisonnier s'arrêta et l'on entendit résonner les bottes éperonnées d'un homme de la Police à Cheval, et les hennissements d'un des chevaux dans les écuries et je dis : Est-ce tout ? N'avez-vous plus rien à dire ? " " Rien reprit Riel." " Le Père André est venu ici, et il m'a dit qu'il n'espérait pas recevoir de lettre de mon bon ami Mgr l'Evêque Grandin. Je me suis confessé, j'ai reçu les sacrements. Je suis préparé. Mais cependant l'esprit me dit, il m'a dit la nuit dernière que je gouvernerais une vaste contrée, le Nord-Ouest, en vertu d'un pouvoir dérivant directement du ciel, voyez ! " et il indiquait une veine de son bras droit, " Voici que l'Esprit parle : " Riel ne mourra pas avant d'avoir accompli sa mission."

TESTAMENT DE LOUIS RIEL.

Nous donnons ci-après le testament de M. Louis Riel. Nous le copions sur l'original même écrit de la main de l'infortuné :

PRISON DE RÉGINA,

Régina, N.W.T., 6 Novembre 1885

TESTAMENT DE LOUIS " DAVID " RIEL.

Je fais mon testament selon le conseil que m'en a donné le Révérend Père Alexis André, mon confesseur charitable et directeur de conscience très-dévoué.

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, j'atteste que ceci est mon testament, que je l'ai rédigé librement et dans le plein usage de mes facultés.

Les hommes ayant fixé le 10 Novembre prochain comme devant être celui de ma mort, et comme il se peut que la sentence soit exécutée, en prévision, je déclare que ma soumission aux ordres de la Providence est sincère. Ma volonté s'est rangée en toute liberté d'action sous l'influence de la grâce divine de Notre Seigneur Jésus-Christ, du côté de l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine. C'est d'elle que je suis né, pour ainsi dire ; c'est d'elle que je suis né à la vie de la grâce. C'est d'elle aussi que j'ai dû renaître. J'ai rétracté ce que j'ai dit, professé de contraire à son enseignement. Et je le rétracte encore. Je demande pardon du scandale que j'ai causé. Je ne veux pas qu'il y ait gros comme la pointe d'une aiguille de difficulté entre mon esprit et celui du Sacerdoce de Jésus-Christ Si je dois mourir le 10 de ce mois, c'est-à-dire dans quatre jours, je veux faire tout en mon pouvoir, avec le divin secours de mon Sauveur pour expirer en harmonie parfaite avec mon Créateur, mon Rédempteur, mon sanctificateur et avec la Sainte Eglise Catholique. Et si mon Dieu veut bien m'accorder le don inestimable de la vie, je veux de mon côté, dépasser l'échafaud et me rendre au but de la Providence en me tenant aussi détaché que je le suis aujourd'hui, et de moi-même et de toutes les choses de la terre. Car je le comprends le moyen le plus certain de faire du bien et d'en avoir les fruits durables, c'est de le pratiquer et d'en faire les entreprises d'une manière tout-à-fait désinteressée, sans passion, sans agitation, uniquement en vue du Seigneur, en aimant le prochain, ami et ennemi comme soi-même pour l'amour de Dieu.

Je remercie ma bonne et tendre mère de tant m'aimer, et d'avoir pour moi un amour si chrétien. Je lui demande pardon de toutes les fautes que j'ai faites contre l'amour, le respect et l'obéissance que je lui dois : Je la prie de me pardonner aussi les fautes que j'ai commises contre mon devoir vis-à-vis de mon bien-aimé et regretté père, vis-à-vis la vénérabilité de sa mémoire. Je remercie mes frères et mes sœurs de leur charité grande à mon égard. Je leur demande également pardon de mes fautes de toutes sortes et de toutes les malédifications dont je me suis rendu coupable à leurs yeux. Je remercie mes parents et les parents de ma femme d'avoir toujours été si bons et si polis à mon égard ; en particulier mon affectueux et bien-aimé beau-père, ma belle-mère, mes beaux-frères et mes belles-sœurs. Je les prie aussi eux de me pardonner ce qui n'a pas été bien en moi, de ce qui a été mal dans ma conduite. Je donne la main de la franche amitié à mes amis de tous les âges, de tous les rangs, de toutes les conditions et de toutes les positions. Je les remercie des services qu'ils m'ont rendus. Particulièrement suis-je reconnaissant envers les amis qui ont daigné s'occuper de moi dans les affaires publiques, tant d'un côté de la ligne internationale que de l'autre, envers les Oblats de Marie Immaculée, envers la Compagnie des Messieurs de St. Sulpice, envers les Sœurs grises pour tout le bien que j'ai reçu de leur générosité depuis mon enfance. J'ai des bienfaiteurs hors ligne, des amis dont la bonté a passé pour moi toutes mesure, je les prie d'accepter mes remerciements. Et si ma conduite leur a présenté des offenses soit moindres, soit plus grandes—ou même énormes, je les prie de me les pardonner en pesant eux-mêmes la valeur des excuses qu'il peut y avoir en ma faveur. Quant on a la somme réelle de mes culpabilités qu'ils aient la bonté de me la remettre toute devant Dieu et devant les hommes.

Je pardonne de tout mon cœur, de tout mon esprit, de toutes mes forces et de toute mon âme à tous ceux qui m'ont fait du chagrin, qui m'ont fait de la peine, qui me causent des dommages, qui m'ont persécuté, qui m'ont fait la guerre pendant quinze ans, sans aucune raison, qui m'ont fait un semblant de procès, qui m'ont condamné à mort. Et s'ils vont jusqu'à me donner la mort, je le leur pardonne entièrement comme je demande à Dieu de me pardonner toutes mes offenses, entièrement, au nom de Jésus-Christ. Je remercie ma femme d'avoir été bonne et charitable envers moi, de la part qu'elle a bien voulu prendre patiemment à mes pénibles travaux, à mes difficiles entreprises.

Je la prie de me pardonner la tristesse que je lui ai causée volontairement et involontairement. Je lui recommande bien le soin de ses petits enfants, de les élveer chrétiennement, avec une attention particulière par rapport à tout ce qui regarde les bonnes pensées, les bonnes paroles, les bonnes actions et les bonnes compagnies. Je désire que mes enfants soient élevés avec un grand soin, en tout ce qui tient à l'obéissance envers l'église, les maîtres, les supérieurs. Je leur recommande le plus grand respect, la plus grande soumission et la plus complète affection envers leur bonne mère.

Je ne laisse à mes enfants ni or ni argent, mais je supplie les entrailles de la miséricorde de Dieu, de remplir mon esprit et mon cœur de la bénédiction toute paternelle que je désire leur donner.

Jean, mon fils, Marie-Augélique, ma fille, je vous bénis au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, afin que vous soyiez attentifs à connaître la volonté de Dieu et fidèles à l'accomplir, en toute piété et en tonte sincérité ; afin que vous pratiquiez la vertu solidement mais simplement, sans paarde ni ostentation ; afin que vous fassiez le plus de bien possible, en vous tenant sans y manquer dans les limites de l'obéissance aux évêques et aux prêtres approuvés, surtout à votre évêque et votre confesseur. Je vous bénis afin que vous cherchiez et trouviez le royaume de Dieu et que vous ayiez tout le reste par surcroit, en Jésus, en Marie, en Joseph.

Je vous bénis, pour que votre mort soit douce, édifiante, bonne et sainte en présence de l'église et devant le regard de Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

Priez pour moi.

Je laisse mon testament au Révérend Père Alexis André, mon confesseur. Je prie mes amis de tenir le nom du Père André partout à côté du mien. J'aime le Père André.

LOUIS " DAVID " RIEL, fils de Louis Riel et de Julie de Lagimodière

Ses Restes Mortels.

Les restes mortels de M. Riel ont été apportés mercredi dernier dans la nuit à la résidence du Révd P. André, à Régina. De grandes précautions ont été prises pour que la translation se fit d'une manière sécrète afin d'empêcher toute démonstration.

Il est faux que son corps ait été défiguré. Pas même un seul cheveux de la tête n'a été enlevé.

Jeudi le Révd Père André a célébré un service solennel, et le corps qui avait été placé dans un cercueil simple peint en noir a été inhumé dans le caveau de l'église de Régina en attendant que les autorités permettent de le transporter à Saint-Boniface.

Avant-hier à la cathédrale, un service solennel a été chanté ici. Le Révd Père André officiait assisté de M. l'abbé Dugast, curé, et de M. l'abbé Messier, vicaire. Mgr l'Archevêque était présent. La cathédrale était remplie par les amis et parents du défunt. Au nombre de ces derniers on remarquait la présence des Dames Riel, mère et femme de celui dont la triste fin a fait naître tant de sympathies.

LES ECRITS DE M. RIEL.

Le Rév. Père André a entre les mains deux volumes des écrits de M. Louis Riel ; quelques pages qui nous en ont été communiquées, nous persuadent que le tout est d'un intérêt palpitant, et aiderait, dans les circonstances actuelles, à la solution d'une question de la plus haute importance.

Nous regrettons que notre établissement ne soit pas assez riche pour faire l'acquisition de ces documents.

Le produit de la vente est destiné au soutien de la famille Riel, suivant les désirs de l'auteur.

MGR GRANDIN AU COLLEGE DE LA COTE DES NEIGES.

Nous reproduisons avec plaisir de *L'Etendard* du 17 courant :—

Hier, Sa Grandeur Mgr Grandin, rendit visite au collège de la Côte des Neiges et dîna au réfectoire. Les enfants reçurent Monseigneur, comme un héros, un saint, un martyr.

Sa Grandeur ne put s'empêcher d'admirer la conduite de ces petits enfants, lesquels au nombre de plus de 200, et, bien que très-jeunes, surent, pendant tout le repas, garder, tout en causant, un silence respectueux ; ces petits enfants sentaient qu'ils se trouvaient en présence d'un personnage auquel des égards particuliers sont dûs, et les circonstances imposent, même aux intelligences les plus jeunes. Sa Grandeur avait à sa droite, le Rév. Père Fourmond, maître des novices, le frère du Père Fourmond, curé du diocèse de Mgr Grandin, et dont la mort avait été annoncée. Ces deux frères se quittèrent il y a près de 30 ans, l'un entra dans la Congrégation des Oblats, et l'autre devint membre de la Congrégation de Sainte-Croix, à laquelle appartiennent les religieux de la Côte des Neiges de Saint-Laurent ; les deux frères, séparés depuis plus d'un quart de siècle, ont travaillé longtemps aux antipodes l'un de l'autre.

Le religieux de Sainte-Croix passa 16 ans dans les missions du Bengale, tandis que son frère évangélisait dans le Nord-Ouest.

PERSONNEL.

Nous sommes heureux de noter que l'Hon. M. LaRivière qui depuis quelques jours a été retenu chez lui par la maladie, commence à prendre du mieux.

Nous souhaitons la bienvenue au milieu de nous à M. Chibourg, du Hâvre, et de M. Casenave, de Paris, France. Ces Messieurs sont venus visiter le pays, et sont actuellement en partie de chasse avec M. le comte de Bréda dans les environs de Sainte-Anne.

Son Honneur le Maire Cyr est actuellement à Chicago.

34me ANNIVERSAIRE.

Chaque année ramène un jour que toute notre population salue avec bonheur, mais qui est particulièrement cher à nos maisons d'éducation : c'est celui de l'anniversaire du sacre de Mgr l'Archevêque.

AU PENSIONNAT.

Dimanche soir Mgr se rendait au pensionnat accompagné du Révd Père André et de MM. les abbés G. Dugast, Messier et Cloutier, pour assister à une jolie séance qui avait été préparée pour l'occasion.

L'adresse suivante fut lue à Sa Grandeur par Melle G. Richer :

Monseigneur,

Les circonstances nous privant du légitime plaisir de faire redire aux échos les joyeux accents du bonheur qu'apporte ce 34ème anniversaire de votre consécration épiscopale, nous prions Votre Grandeur de nous permettre du moins d'entourer de notre profonde et affectueuse reconnaissance et le désir que nous avons de consoler votre cœur de Père et d'Evêque des grandes amertumes où l'ont jeté les récents et pénibles événements dont notre jeune pays vient d'être le théâtre. Oh ! Monseigneur, vos enfants vous prient de daigner bénir ce désir qui les anime de bien profiter des avantages qui leur sont si généreusement départis dans cette maison où tout redit votre munificence. Portés sur les ailes de cette bénédiction, nos cœurs et nos vœux s'élèveront jusqu'au trône du bon Dieu, et cet anniversaire que votre peuple chérit, Monseigneur, aura encore de nombreux et fortunés retours.

Nous sera-t-il permis, Monseigneur, d'offrir ce soir nos félicitations à la Dame distinguée qui, en entremêlant heureusement des devoirs de parenté, de dévoûment et d'amitié, est venue payer à notre père bien-aimé un tribut aussi aimable que délicat. Ce rayon nouveau ajouté à notre bonheur, souffrez, Monseigneur, que nous le rattachions au centre d'où partent tous nos bonheurs, et que confondant nos vœux, nous implorions du ciel pour vous, Monseigneur, de longs jours, et, en émettant le même souhait pour Mademoiselle Taché, nous ajoutions : puisse son séjour se prolonger indéfiniment au milieu de nous.

Daignez, Monseigneur, couronner les douces jouissances de cet heureux jour en bénissant vos enfants réunies.

Il n'est pas besoin de dire que Mgr répondit avec effusion à cette adresse qui contient tant de sentiments délicats et propres à toucher son grand cœur.

Nous donnons tout le reste du programme de cette séance et nous ne pouvons dire autre chose qu'il a été fort bien rempli.

PIANO.

Ivanhoe,—Marche ....Blake.
Melles Mckay et Gosselin.

CHANT.

La Foi ....Rossini.
Solo, Melle Marion.—Chœur.

PIANO.

G. Tell ....Asher
Melles Mager, Samson et Gingras.

CHANT.

La Charité ....Rossini.
Melles Genthon et Judge.

PIANO.

Sounds of Ringing Rocks....Walters.
Melles G. LaRivière, Merrill et MacKay.

Cantate à Ste-Cécile ....
Grand Chœur.

AU COLLÈGE.

La séance de lundi dernier au Collège de Saint-Boniface qui elle aussi avait été préparée à l'occasion de l'anniversaire du sacre de Monseigneur, a été très-intéressante. Nous donnons la jolie petite pièce de vers de M. Alex. De Laronde ; elle est, paraît-il, toute entière de lui.

VOCATION ET SACRIFICE.

C'était un soir d'été ; l'astre brillant du jour,
Avait éteint les feux de son brûlant contour ;
Eclatants diamants, les étoiles tremblantes,
Dirigeaient vers le sol leurs flammes vacillantes ;
La brise murmurait sa plaintive chanson
A la charmante fleur, qui dort sur le gazon,
Aux jeunes arbrisseaux, aux chantres du bocage
Aux suaves parfums, au verdoyant feuillage.

Sur les bords enchanteurs de ce fleuve géant
Qu'un enfant de la France appela St. Laurent
Assis silencieux, un fils avec sa mère
Contemplait les beautés de ce lieu solitaire.
Son front était rêveur ; et son regard serein
Errant à l'horizon plongeait dans le lointain.
Dans son œil plein d'ardeur, se reflétait son âme ;
Dans son cœur généreux, il sentait une flamme....

Tout près sa noble mère, épanchait la douleur,
Dont l'empreinte couvrait son front plein de candeur ;
Ses regards tour à tour se portaient en silence
Sur son fils bien-aimé, son unique espérance ;
Sur le flot qui murmure et qui fuit tendrement
Transformé par la lune en long filets d'argent.
Si parfois, sur ses yeux, paraissait une larme,
La prière, aussitôt, la chassait, comme un charme.

Puis rompant le silence, éclatant en sanglots,
Que, dans les alentours, répétaient les échos,
Elle disait soudain : " Bien jeune, tu me quittes ;
Tu fuis le sol natal, ses majestueux sites,
La plaine si fertile et ses bois ondoyants,
Pour voler au secours des peuples inconstants.
Tu rejettes l'amour, que te porte une mère,
Pour aller vivre au loin, dévoué missionnaire."
....

Le lendemain, en gerbes de lumière,
Un beau soleil envahissait la terre ;
Le flot, mourant sur le sable doré,
Y balançait un esquif amarré,
Qui n'attendait que l'aide de la rame
Pour s'envoler, rapide, sur la lame.
C'est le départ d'intrépides marins,
Vers l'occident et ses pays lointains.

L'un d'eux, jeune homme à peine à son aurore,
Prêt à partir sur la vague sonore,
Pour habiter, là-bas, sous d'autres cieux,
Vient accepter le dernier des adieux.
Il le reçoit dans les bras de sa mère,
Qui pour son fils, murmure une prière ;
Puis, s'arrachant aux amours maternelles,
Il s'abandonne aux torrents infidèles.

Bientôt, près de quitter le fleuve grand et beau,
Dont les bords verdoyants avaient vu son berceau,
Il vint s'agenouiller, sur son riant rivage ;
Il pense à la patrie, en ce lieu si sauvage ;
Il boit avec amour, pour calmer sa douleur,
Des eaux qui vont revoir les amis de son cœur ;
Il livre sa pensée, à cette onde rapide
Qui traverse des lacs, la masse d'eau limpide.

Fort de ce qu'il a fait il presse son départ,
Il franchit les forêts et les monts au hasard ;
Il dompte les torrents : pour lui la plaine immense
Les cours d'eau prolongés, n'ont jamais de distance
Son courage hardi soumet tout, sans effort ;
Sans crainte il va braver les dangers et la mort ;
Son cœur est tout entier à la tâche sublime
Que lui donna l'amour dont il est la victime.

Cinq fois, le doux printemps a verdi le côteau ;
Cinq fois le rossignol a chanté sur l'ormeau,
Pour célébrer le soir le retour des feuillages,
Après le froid hiver, ses glaces, ses orages ;
Et notre voyageur, parcourant les déserts,
Reçoit l'ordre pressant de repasser les mers,
De se mettre aux genoux du vénérable père
Auquel l'avait soumis sa nouvelle carrière.

Poussé par le désir d'un cœur obéissant,
Des monts glacés du nord, il s'élance à l'instant ;
Il retrouve le toit de sa mère chérie ;
Mais il vole aussitôt dans l'antique patrie
Qui vit naître jadis, et ses nobles aïeux,
Et ceux qui les premiers, découvrirent nos cieux.
Avec peine il soumet, les penchants de son âme,
Au devoir que lui fait, le chef qui le réclame.

Plus tard, on le revoit, au déclin d'un beau jour,
Réjouir tous les cœurs, par un heureux retour.
On voit enfin glisser, sa légère nacelle,
Sur un torrent qui coule au seuil d'une chapelle ;
Il se voit entouré par un groupe nombreux ;
Les enfants bien-aimés, tout un peuple joyeux
S'offrent de toutes parts, pour célébrer un père
Et rendre grâce au ciel, du don fait à la terre.

Mais depuis ce grand jour deux fois dix-sept hivers
Ont balancé leur neige au sein mourant des airs ;
Trente-quatre ans de plus, ont touché votre tête
O vénéré pasteur, dont nous faisons la fête ;
Mais votre noble cœur ne peut jamais vieillir,
Et votre amour pour nous, ne peut jamais faillir.
Nous l'avouons ; hélas ! notre reconnaissance
Ne saurait être égale, à votre bienfaisance.

ALEX. DELARONDE,

23 Novembre 1885.

Cette adresse poétique fut suivie d'un chœur d'élèves—*La Fête*—exécuté avec goût et entrain. M. Alphonse LaRivière y faisait le solo, et si bien qu'il en est resté un peu ému, lorsqu'il lui a fallu immédiatement après dire quelques mots de félicitation à Monseigneur. Mais il retrouva tout son calme et sa dignité au moment d'annoncer et d'expliquer le sujet du débat.—" Quel doit être l'objet essentiel et principal de l'éducation intellectuelle ? " L'Histoire et les Classiques se disputent la palme. M. E. Gauthier parla avec enthousiasme en faveur de l'Histoire ; M. H. Royal se prononça avec vigueur pour les Classiques. Ces deux jeunes Messieurs ont un débit qui promet pour l'avenir.

Un autre joli chœur des élèves, puis vint la concertation sur les verbes latins par la classe des éléments latins.

Toute cette dernière partie de la séance a été d'un intérêt palpitant pour les mamans des élèves engagés dans la lutte. La classe paraît sur le théâtre divisée en deux camps, Grecs et Romains. Chaque Grec a son émule Romain. Le Père Bellivau, professeur de la classe, donne le signal. Les généraux se font des questions, auxquelles l'interpellé doit répondre immédiatement, correctement et distinctement, sous peine de s'entendre corriger par son émule et de voir une victoire inscrite à l'actif du côté opposé. Il y eut des faits d'armes assez piquants. Tel petit qui corrigeait de travers se trouve amendé à son tour. Un autre petit défie le premier venu du camp ennemi : le voilà aux prises avec le plus grand de la classe, presque un homme fait.

Après chacune des trois batailles rangées, les enfants déclamèrent trois fables de Lafontaine. On remarqua beaucoup les différents acteurs dans " Les Animaux malades de la Peste," surtout J. Dubuc, R. Goulet, A. McDermot, A. Guilbert. Et pour les deux autres fables nous pouvons nommer V. Bourdeau, A. Bétournay, Jos. Clément et E. Clément, sans oublier E. Desgagnés dont la voix mâle annonçait les péripéties de la concertation. Le prologue par Alex. LaRivière et l'épilogue par G. Jean furent vivement appréciés. On y admira, comme d'ailleurs dans toute cette guerre grammaticale, la netteté d'accent et l'articulation distincte des élèves. La victoire resta aux Grecs. Le Général Romain a dû livrer son drapeau au général ennemi. Celui-ci eut la courtoisie de le lui rendre, mais la fière réponse ne se fit pas attendre : " Général, les Romains reprennent leur drapeau par la force des armes."

La séance se termina par quelques mots de remercîment de la part de Monseigneur.

ACTUALITES.

—Une dépêche annonce que le roi d'Espagne Alphonse XII, est mort hier matin à Madrid, Espagne.

—Thos. A. Hendricks, vice-président des Etats-Unis, est mort subitement hier après-midi à sa résidence, Indianapolis, Ind., E.U.

A TRAVERS LA PRESSE.

Nous commençons aujoud'hui à citer l'opinion de la presse, sur l'exécution de M. Riel.

L'Etendard, Montréal :

Ce qu'il faut faire ?

C'est ne pas se contenter de parler, mais agir. C'est ne pas se borner aux récriminations éclatantes, et aux bruyantes démonstrations, c'est un peu notre habitude de le faire.

Il faut agir promptement, avec calme et sagesse, mais avec diligence et une infatigable énergie.

Ce qu'il est surtout urgent de faire, c'est :

1o. De rechercher les causes principales du désastre que nous venons de subir et de bien s'en rendre compte.

2o. De déterminer parfaitement et de bien définir la responsabilité de chacun.

3o. De prendre les moyens les plus expéditifs et les plus efficaces pour réparer le mal produit.

C'est l'action que tout d'abord suggère le sens commun et que l'expérience justifie.

L'édifice national vient d'être ébranlé jusque dans ses assises : où faut-il chercher soit le vice de construction, soit l'agent de perturbation ? Constatons bien exactement où est la mal et quelle en est la principale cause.

Cela fait, il sera plus facile de trouver le remède et les meilleurs moyens de l'appliquer.

La Minerve, Montréal.

C'en est fait des espérances de toute une race et de la pureté immaculée de notre blason national.

Il n'a pu s'écouler vingt ans sans que le grand livre de la confédération canadienne fut maculé d'une tache de sang. C'est avoir perdu bien jeune sa beauté virginale !

L'ère des supplications est passée. L'ère des récriminations ne saurait nous convenir : celle des déterminations inflexibles suivies de résultats pratiques peut seule nous satisfaire. La journée d'hier va fournir les éléments d'une page nouvelle de notre histoire.

Le Monde, Montréal :

Le drapeau qui flottait à mi-mât sur l'hôtel-de-ville, est le signe du deuil national de la majorité de la population.

Il nous fait plaisir de constater qu'il y a de nos compatriotes d'origine anglaise qui prennent part à notre douleur, mais ils sont rares. Qu'est devenu ce sentiment de loyauté dont s'honorait à si juste titre la race anglaise ? Si les anglais se liguent contre nous pour nous écraser, qu'ils sachent qu'on n'est pas un peuple d'esclaves qui laisse monter sur l'échafaud ceux des siens qui luttent héroïquement pour le redressement de leurs griefs.

Les Canadiens français sauront s'unir eux aussi, non pas pour assouvir dans le sang une haine féroce, mais pour faire respecter leurs droits.

La Presse, Montréal :

Riel vient d'expier sur l'échafaud le crime d'avoir reclamé les droits de ses compatriotes.

Il est pendu, mais on a été obligé de reconnaître que les réclamations étaient fondées et d'y faire droit.

Un patriote vient de monter, au gibet, ponr un de ces crimes purement politiques, auxquels les nations civilisées n'appliquent plus la peine de mort.....................

Riel n'expie pas seulement le crime d'avoir reclamé les droits de ses compatriotes ; il expie surtout et avant tout le crime d'appartenir à notre race.

L'échafaud de Riel brise tous les liens de partis qui avaient pu se former dans le passé.

Désormais il n'y a plus ni conservateurs, ni libéraux, ni castors.

Il n'y a que des PATRIOTES ET DES TRAITRES.

LE PARTI NATIONAL ET LE PARTI DE LA CORDE.

La Patrie, Montréal :

Le coup a été bien rude.

Bien peu avaient osé, même envisager en face une aussi terrible issue de la lutte soutenue par les métis du Nord-Ouest.

On avait beau se dire qu'il n'y avait plus d'espoir, on espérait encore.... ......

Est-il possible que le spectacle d'un cadavre, se balançant au bras noir de la potence, puisse tout étouffer chez un homme et l'emporter dans son cœur sur le sentiment de bonheur d'avoir fait grâce, d'avoir rendu la vie à un homme, d'avoir rendu un père à ses enfants...........

Nous sommes Canadiens avant tout.

Ce que nous voulons c'est la grandeur du Canada-français.

Ce que nous apportons, c'est LA LOYAUTÉ DANS LE CONCOURS ET LA SINCÉRITÉ DANS LES ACTES.

C'est aussi ce que nous demandons à nos amis.

A cette condition nous voulons le concours de tous ceux qui veulent travailler de concert à la force et à la grandeur du Canada.

Mais pas d'arrière pensée, pas de regrets, ne voyons que l'avenir.

Pleurons ensemble notre pauvre mort, puis, comptons-nous et *sursùm corda* !

Haut les cœur !

L'Electeur, Québec.

Canadiens-français, soyons calmes dans cette terrible épreuve. Réunissons-nous, mais que ce soit pour nous entretenir de notre deuil et de nos communes tristesses ; que ce soit pour protester avec énergie, mais avec dignité, contre la sanglante injure faite aujourd'hui à notre race ; que ce soit pour prononcer, comme des hommes de cœur et devant la patrie, le serment solennel de venger cet outrage et de nous relever du coup formidable qui nous est porté aujourd'hui.

L'Evénement, Québec :

C'est au nom de la jeune reine Victoria que les victimes de l'oligarchie montèrent sur l'échafaud en 1837 et 1838.

C'est en son nom encore que, plus de quarante ans après, un condamné politique a été exécuté, contre le droit des nations, en obéissance à l'ogre orangiste.

Sa Majesté n'est pas responsable de la honteuse action qui vient d'être commise dans l'un de ses domaines. Elle nous a accordé le droit de nous gouverner nous-mêmes, et nous nous en sommes servis, ce matin, pour défier l'opinion des peuples civilisés, pour outrager à tous les sentiments de justice et d'humanité.

Le Nouvelliste, Québec.

A part le besoin de satisfaire l'aveugle haine des orangistes d'Ontario, la mort de Riel ne nous paraissait par d'une nécessité absolue.

L'état mental du malheureux chef Métis, le besoin de pacification dans un moment où tant d'éléments concourent à désagréger la confédération canadienne, les faits qui ont amené, sinon justifié la dernière insurrection, la recommandation à la clémence de la Couronne, par un jury hostile à Riel, l'expression unanime d'opinion de la presse étrangère, en Angleterre, en France, aux Etats-Unis, les circonstances de la redditions de Riel, reddition demandée et acceptée par celui qui représentait au Nord-Ouest, pendant l'insurrection, l'autorité du pays, étaient autant de raisons qui commandaient de ne sévir que dans les justes limites du besoin de la sécurité de l'Etat.

Le Canadien, Québec.

Riel est pendu parce que les mauvaises passions et les préjugés de race ont exercé une influence prépondérante contre l'exercice de la clémence exécutive......................

Le sang est un mauvais ciment, et si la confédération n'en a pas d'autre, le coup de vent qui la culbutera n'est pas loin dans l'horizon. Un pays dans lequel le droit de vie ou de mort s'exerce par l'influence des factions perd le respect de l'étranger et la confiance de ses habitants. Si l'orangisme est l'autorité souveraine—quand il lui plait—en matière criminelle, la liberté des personnes, la propriété, les institutions publiques sont en péril : il n'y a plus de sécurité !

Le Courier du Canada, Québec.

Riel a joué une terrible partie, il l'a perdue, et il l'a payée de sa vie. Sans doute c'est pour la Puissance du Canada un jour de deuil que celui où elle voit se dresser un échafaud politique. Comme Canadien, nous comprenons et nous partagons le sentiment d'angoisse que fait naître un tel spectacle. On avait à choisir entre le stricte justice et la clémence. Nous eussions choisi la clémence. On a préféré la justice.

Les jours que nous traversons sont des jours de crise qui peuvent produire de terribles résultats. Les haines de races sont terribles, et nous croyons qu'il appartient à tous les gens de sang-froid de recommander en ce moment le calme, la modération, la sagesse.

La situation est trop grave pour qu'on l'aggrave encore par des imprudences, des exagérations, des provocations sans but et sans raison.

Le Quotidien, Lévis :

Ce qu'il nous faut maintenant, ce n'est pas une guerre civile ; ce qu'il nous faut, ce ne sont pas des discours incendiaires.

La nationalité canadienne que l'on a maladroitement compromise vient de recevoir un grand coup. C'est le temps de montrer du calme et de la réfleioxn.

Notre rôle, jusqu'aujourd'hui, a été digne d'éloges. Nous avons fait preuve de loyauté pendant l'insurrection ; nous avons compris que les insurgés devaient subir un procès de haute trahison ; nous avons demandé pitié, sans nous humilier, parce que, les nôtres étaient allés combattre sans crainte.

L'histoire nous rendra justice.

N'allons pas briser sous l'impression du moment, un passé qui n'a rien de compromettant.

Ah ! nous comprenons que tous les Canadiens déplorent l'exécution cruelle qui vient d'avoir lieu.

Nous comprenons que la rage vient au cœur de tous ceux qui aiment sincèrement leur nationalité.

Mais la presse a d'autre choses à faire, dans l'époque critique que nous traversons, que de pousser la foule toujours impressionnable à des échauffourées inutiles.

N'allons pas nous rendre complètement impossibles. Ce n'est pas au moment où nous avons le plus besoin d'alliés dans les autres provinces que nous devons soulever les autipathies de race et de religion.

Laissons jouer ce rôle aux orangistes ; notre heure viendra.

The Globe, Toronto :

Un autre acte de la terrible tragédie du Nord-Ouest a été joué lundi matin, et le 27, dit-on, on pendra encore huit Indiens......... .

Si Sir John avait fait son devoir ; si prêtant l'oreille comme il le devait aux requêtes et aux suppliques des Métis ainsi qu'aux représentations faites en leur nom par l'évêque Grandin, par l'évêque McLean et autres membres du clergé et même par ses propres subalternes, il eut ratifié les titres de propriété des Métis sur leurs terres ; s'il eût alors nommé la commission qu'il n'a nommée qu'après le soulèvement de cette naïve population, il n'y aurait pas eu de rébellion, pas de gaspillages dans les terres publiques, pas d'assassinat de colons ni de missionnaires, pas de volontaires ni de Métis tués sur le champ de bataille ; on n'aurait pas cru nécessaire, pour aucune raison morale ou politique, de pendre Riel ni les Indiens maintenant sous sentence de mort.

NAISSANCES.

A Lorette, le 9 courant, Madame Auguste Gauthier, une fille.

DECES.

A Saint-Pierre, le 12 courant, Jean-Marie-Léonce, enfant de M. Philippe Forier.

Les journaux de Québec sont priés de reproduire.



DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné, et portant la suscription " Soumission pour Bois de Corde à être délivré à l'Asile des Aliénés à Selkirk," seront reçues au département des Travaux Publics jusqu'à midi le 7 Décembre prochain.

Les spécifications peuvent être vues à ce département, pour 250 cordes de Chêne, Epinette ou Tremble. Il faut mentionner le prix par corde et si le bois est sec ou vert.

Un chèque accepté pour $50.00 devra accompagner chaque soumission, lequel sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat suivant sa soumission.

Des cautions qu'il sera libre au gouvernement d'accepter devront être fournies.

La plus basse ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

C. P. BROWN,
Ministre des Travaux Publics.

Winnipeg, 24 Novembre 1885.
2ins 26 11 85.

Chronique Locale.

—Dimanche prochain sera le premier dimanche de l'avent.

—Nous n'avons pas encore assez de neige pour les chemins d'hiver.

—Pas de séance du conseil de ville lundi.

—L'on est à agrandir la Salle d'Exercice (drill shed) à Winnipeg.

—Séance du Cercle Provencher demain soir.

—L'assemblée législatve est de nouveau prorogée, jusqu'au 10 décembre prochain cette fois.

—Hier, les élèves de philosophie, au collège de Saint-Boniface, ont fêté Sainte Catherine, leur patronne.

—Le pont de glace n'est pas encore formé. L'an dernier, à pareille époque, il était solidement établi.

—Les grands jurés ont été relevés de leur office lundi et les petits-jurés français l'ont été hier.

—Les assemblées annuelles des différentes sociétés d'agriculture de Manitoba seront tenues le 21 décembre prochain.

—Dix par cent sont accordés aux contribuables qui paient leurs taxes avant le 1er janvier 1886.

—Depuis l'ouverture de la ligne nord du Pacifique plus de 400 chars chargés de blé ont été envoyés dans l'Est par cette voie.

—Dans quelques jours nous aurons une ligne télégraphique directe avec Montréal par le chemin de fer du Pacifique.

—Le premier convoi venant directement de Port Moody, sur les côtes du Pacifique, est arrivé à Winnipeg dimanche soir.

—Albert Grey, âgé de 12 ans, s'est noyé dans la Rivière Rouge lundi soir. La glace a cédé sous ses pas. Le corps n'a pas été retrouvé.

—Lundi, le 30 courant, les lots de la municipalité de Belcourt sur lesquels sont dues les taxes de 1883-4, seront vendues par le Bureau Judiciaire de l'Est aux salles d'encan de MM. Scoones & Cie, Winnipeg.

—Le banquet qui a eu lieu hier soir à l'Hôtel-de-Ville au bénéfice do l'église de Sainte-Agathe a été des plus brillants. C'est le cas de dire que les tables pliaient sous l'abondance des mets. Particularité digne de mention c'est que le service était fait par les Dames. Mgr l'Archevêque présidait.

—Il est donné avis que tous comptes et réclamations contre la ville de Saint-Boniface devront être présentés au secrétaire-trésorier avant le premier décembre prochain, aucune matière nouvelle comportant une dépense de deniers ne devant être prise en considération par le conseil après cette date.

Chronique de la Province.

Sainte-Anne-des-Chênes

21 novembre. — Les Dames de Sainte-Anne préparent un bazar en faveur de notre couvent. Il doit avoir lieu le lendemain de Noël.

—Un pénible accident est arrivé au jeune Damase Grouette : il revenait de la chasse lorsqu'il fut surpris par la neige, et arrivé à la maison, ses parents s'aperçurent en lui ôtant ses souliers, qu'il avait l'extrémité des deux pieds presque gelés. Il sera obligé de garder la maison une partie de l'hiver.

—Des chasseurs de Sainte-Anne sont partis pour la chasse de l'orignal. Ils ont découvert dans le township Chambord les pistes d'un troupeau composé d'une vingtaine d'orignaux ; et de là, grand émoi parmi les chasseurs, dont quelques-uns reviendront sans doute, bredouille.

—La résidence occupée autrefois par M. Chs. Nolin, et actuellement possédée par M. J. B. Desautels, a failli devenir la proie des flammes, et sans la présence d'esprit et le courage de M. Pierson, nous aurions à déplorer l'incendie de cette belle maison.

—M. Stanger a terminé le canal destiné à ouvrir la Rivière-aux-Petits-Poissons. Ce canal empêchera les eaux de cette rivière de se répandre sur les terres de Caledonia.

—Les travaux exécutés durant le cours de cette année, soit par la municipalité, soit par le gouvernement, outre qu'ils contribueront à nous procurer de meilleurs chemins, égoutteront les terrains bas de notre paroisse.

—M. le Dr Demers, ci-devant de Sainte-Geneviève, Qué., est arrivé à Sainte-Anne et tient son bureau dans la maison de M. St. Onge, en face de notre église.



AVIS.

ASSEMBLÉES ANNUELLES DES SOCIÉTÉS D'AGRICULTQRE DES DIVISIONS ELECTORALES

Avis est donné par les présentes, que les assemblées annuelles des différentes Sociétés d'Agriculture des divisions électorales dans la Province de Manitoba seront tenues lundi, le 21 décembre 1885, à une heure de l'après-midi, aux endroits ci-après désignés, respectivement.

Les affaires qui seront traitées à ces assemblées respectives comprendront la réception et l'examen du rapport des officiers de la société jusqu'à la fin de l'année fiscale se terminant le 30 novembre 1885, l'élection de dix directeurs et d'un auditeur pour l'année à suivre, et le choix des endroits où seront tenues les exhibitions annuelles en 1886. Les personnes ayant droit de voter à telles assemblées seront ceux des membres présents qui auront payé leur souscription avant une heure de l'après-midi du jour de l'assemblée.

Birtle No. 1, Hôtel de Ville, Birtle.
Birtle No. 2, maison d'école, Birtle.
Brandon No. 1, Hôtel de Ville, Brandon.
Brandon No. 2, salle du conseil, Carberry.
Dauphin, Neepawa.
Dufferin Nord, chez R. H. Coles, Lintrathen.
Dufferin Sud, Lintrathen.
Emerson, Dominion City.
Minnedosa No. 1, *Borland's Hall*, Rapid City.
Minnedosa No. 2, Hôtel de Ville, Minnedosa.
Mountain No. 1, Marshal Hall, Pilot Mound.
Mountain No. 2, maison d'Alexander Clouston, Somerset.
Morris No. 1, maison d'école, West-Lynne.
Morris No. 2, Morris.
Norfolk No. 1.
Norfolk No. 2, Austin.
Portage, High Bluff, Burnside et Poplar Point, Palais de Justice, Portage-la-Prairie.
Rockwood, Stonewall.
Springfield, maison d'école de Plympton Nord.
St. Andrews, Selkirk.
St. Clements, East-Selkirk.
Turtle Mountain No. 1, Deloraine.
Turtle Mountain No. 2, résidence de Chas. R. Waugh, Sec. 16, Tp. 3, R. 14 Ouest.
Westbourne, *Andrew's Hall*, Gladstone.
Woodlands, chambre du conseil, Meadow Lea.

Par ordre du Conseil du Bureau d'Agriculture,

ACTON BURROWS,
Sec-Trés. du B. d'Agriculture.
Winnipeg, Novembre 13, 1885.

4ims. 26.11.85

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite de la part de "*The North West Central Railway Company*," à la session prochaine du Parlement du Canada, afin d'en obtenir un acte d'étendre ou de continuer la charte du dit "*North West Central Railway Company*," déjà ayant le pouvoir de construire un chemin de fer de Brandon à Battleford et d'autres places, et de prolonger le temps, pour la construction et pour l'exploitation de cinquante milles du dit chemin de fer, pour un an de plus, on pour tels temps qu'on puisse penser nécessaire et pour des autres amendements et des autres intentions.

Toronto, 20 Novembre 2885.

JAMES BEATY,
Président de la "N. W. C. R. R."

8ins 26 11 85.

Etablissement d'une Societe d'Agriculture pour la Division Electorale de Saint-Francois-Xavier.

Avis est par les présentes donné, qu'en conformité des dispositions de l'Acte de l'Agriculture, des Statistiques et de la Santé, 1883, section 25, telle qu'amendée, une demande ayant été déposée au Département de l'Agriculture, des Statistiques et de la Santé, le conseil du Bureau de l'Agriculture de Manitoba a autorisé l'organisation d'une Société d'Agriculture pour la division électorale de Saint-François-Xavier.

La première assemblée pour pourvoir à l'organisation de la dite société sera tenue à la salle municipale de Saint-François-Xavier, Lundi, le 21 Décembre 1885, à une heure de l'après-midi; à cette assemblée aura lieu l'élection des officiers, et il sera transigé d'autres affaires.

Par ordre du Conseil du Bureau d'Agriculture,

ACTON BURROWS,
Sec.-Trés., Bureau d'Agriculture.

Daté à Winnipeg, ce 14ème jour de Novembre 1885. 4ins 19 11 85.



AVIS.

LÉGISLATURE DE MANITOBA

Réglements relatifs aux Bills Privés

48. Nulle pétition pour un Bill Privé sera reçue par la Chambre après l'expiration des cinq premiers jours de la session.

50. Toute demande de Bills Privés, tombant sous la législation de la Législature de Manitoba, d'après "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord; 1867," soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrière, ou d'une ligne télégraphique; soit pour la construction ou l'amélioration d'un hâvre, canal, écluse, digue ou glissoire, ou autre travaux semblables; soit pour la concession d'un droit de passage (*traverse*), l'incorporation de professions ou métiers, ou compagnies à fonds social; ou pour concéder à qui que ce soit, des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, en se rapportant à une classe particulière de la société; ou pour faire à un acte antérieur, aucun amendement d'une nature semblable,—exige la publication d'un avis signé par ou pour les requérants, spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande, et si la demande se rapporte à des travaux projetés, indiquant en outre le lieu où ils seront exécutés; ces avis seront continués dans chaque numéro de la *Gazette de Manitoba* et dans deux autres journaux comme susdit (l'un en anglais et l'autre en français,) pendant une période d'au moins quatre semaines, durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition; et toute personne qui fera la la demande, devra sous une semaine après la première publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba* adresser une copie de son Bill, avec la somme de cent piastres, pour chaque dix pages, ou fraction d'icelles, au Greffier de la Chambre qui devra faire imprimer le dit Bill.

51. Avant d'adresser à la Chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un Bill Privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition, doivent en donnant l'avis prescrit par la règle précédente et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires; mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont tournant ou non, et donner les dimensions de tel pont.

C. A. SADLEIR,
Greffier de l'Assemblée Législative de Manitoba.

jno 19,11,85.



Avis aux Entrepreneurs.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour palais de Justice, Prince-Albert," seront reçues à ce bureau jusqu'à JEUDI, le 31 Décembre prochain inclusivement, pour l'érection et la complétion d'un

PALAIS DE JUSTICE ET D'UNE PRISON

À

Prince-Albert, Territoires du N.-O.

Les plans et devis peuvent être vus au Département des Travaux Publics, Ottawa, Bureau des Travaux Publics, Winnipeg, et au bureau du Lieut.-Colonel A. Sproat, Régistrateur, Prince-Albert, le et après LUNDI, le 28 courant.

Les soumissionnaires sont avertis qu'il ne sera donné aucune considération à leurs soumissions si elles ne sont point faites sur les formules imprimées fournies et si elles ne portent pas leurs signatures actuelles.

Toute soumission devra être accompagnée d'un chèque *accepté* fait payable à l'ordre de l'Hon. Ministre des Travaux Publics, *égal à cinq pour cent* du montant de la soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat quand il sera requis de ce faire, ou s'il ne remplit pas les conditions de son contrat. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera retourné.

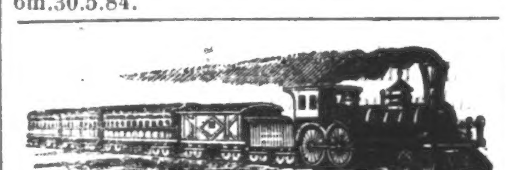
Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions

Par ordre,

A. GOBEIL,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 10 Novembre, 1885.

2ins 19 11 85.



Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 20 Septembre 1885, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit:

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est — Départ.	Stations.	Allant vers l'Ouest — Arrivée.
† 7 15 p m	2 Winnipeg	† 7 10 a m
1 00 a m	Portage-du-Rat	12 45 a m
† 7 35 a m	Ignace	† 4 30 p m
†11 15 a m	Savanne	†12 48 p m
Arrivée		Départ
2 30 p m	Port-Arthur 2	9 15 a m

Allant à l'Ouest. — Départ	Stations.	Allant à l'Est — Arrivée
† 8 30 a m	2 Winnipeg.	† 6 30 p m
11 05 a m	Portage-la-Prairie	4 00 p m
† 1 20 p m	Carberry	1 45 p m
3 00 p m	Brandon	†11 00 a m
5 30 p m	Elkhorn	7 45 a m
6 45 p m	Moosomin	† 6 15 a m
† 9 00 p m	Broadview	3 45 a m
1 00 a m	Qu'Appelle	1 00 a m
3 15 a m	Régina	11 15 p m
† 5 45 a m a 3 / 6 15 a m 1 6	Moose Jaw	4 1 † 8 55 p m / 7a 8 15 p m
† 2 00 p m	Swift Current	†12 46 p m
† 8 00 p m	Maple Creek	† 7 10 a m
12 45 a m	Medecine Hat	2 30 a m
† 9 45 a m	Gleichen	† 5 45 p m
† 1 50 p m	Calgary	† 1 50 p m
† 7 25 p m a. 5 / 3 00 a m 1.11	Canmore	9 1. 8 45 a m / 12 a † 5 35 p m
† 6 16 a m	Laggan	† 2 10 p m
†12 01 p m	Palliser	9 55 a m
Arrivée		Départ
4 00 p m	11 Donald 12	7 00 a m

Allant vers le Sud — Départ	Stations.	Allant vers le Nord — Arrivée
† 9 45 p m	1 Winnipeg	† 5 25 a m
12 15 p m	Dominion City	2 52 a m
Arrivée		Départ
12 40 p m	Emerson 1	2 25 a m
Départ		Arrivée
9 00 a m	1 Winnipeg 1	7 45 p m
11 15 p m	Morris.	5 00 p m
† 1 15 p m	Rosenfelt	4 15 p m
Arrivée		Départ
2 15 p m	1 Gretna 1	3 25 p m
Départ		Arrivée
2 00 p m	2 Rosenfelt 2	1 15 p m
† 3 25 p m	Morden	†11 20 p m
Arrivée		Départ
5 30 p m	2 Manitou 2	9 15 a m

Allant Nord. — Départ	Stations.	Allant Sud. — Arrivée
† 4 00 p m	9 Winnipeg	† 8 50 a m
Arrivée		Départ
6 00 p m	Selkirk-Ouest 8	7 00 a m

Allant à l'Ouest. — Départ	Stations.	Allant à l'Est. — Arrivée
† 9 30 a m	9 Winnipeg	† 3 00 p m
10 30 a m	Stony Mountain	2 00 p m
Arrivée		Départ
10 55 a m	Stonewall9	1 30 p m

Allant Sud-Ouest. — Départ		Allant Nord-Est — Arrivée
† 9 30 a m	10 Winnipeg	† 6 00 p m
10 40 a m	Headingly	5 00 p m
Arrivée		Départ
† 1 15 p m	Bout du chemin ..M'n S. W B 10..	† 2 30 p m

Convois à l'Ouest de Canmore sujets à suspension à tout temps, sans aucun avis

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le lundi. 4. Tous les jours excepté le samedi. 5. Dimanches, mercredis et jeudis. 6. Mardis, mercredis et samedis. 7. Dimanches, mercredis et vendredis. 8. Lundis, mercredis et vendredis. 9. Mardis, jeudis et samedis. 10. Lundis et mercredis. 11. Jeudis. 12. Vendredis.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen de l'Est; à l'Ouest de Brandon d'après le temps moyen des Montagnes. Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général. W. C. VANHORNE, Gérant Général.

ROBERT KERR, Agent Général des Passagers.

no.18.12.84.

AVIS.

VENTE DE TERRES POUR ARRÉRAGES DE TAXES DANS LA MUNICIPALITE DE SAINT-BONIFACE.

En vertu d'un mandat émané par le président du Bureau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son sceing et sous le sceau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est, à moi adressé et daté le 5ème jour de Novembre A.D. 1885, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrain ci-après mentionnés et décrits, dans la Municipalité de Saint-Boniface, pour les arrérages de taxes respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne, par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, Jeudi le 24ème jour de Décembre prochain à dix heures de l'avant-midi de ce jour, à Saint-Boniface, dans l'Hôtel-de-Ville, dans le comté de Selkirk, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour solder toutes les taxes, et les charges encourues dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba 1884, et ses amendements.

Description.	Section.	Township.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g &c.	Total.	Patented or Unpatented
SW¼ & S½ SE¼	1	10	4 E	17 42	2 00	19 42	Patented
NW¼ of 1 & S½ NE¼	2	10	4 E	32 33	2 00	34 33	do
NW¼ & N½ NE¼	2	10	4 E	32 33	2 00	34 33	Unpat'd.
SW¼ & W½ SE¼	4	10	4 E	42 94	2 00	44 24	Patented
NE¼ & S½ SE¼	9	10	4 E	14 52	2 00	16 52	do
SE¼ & S½ NE¼	10	10	4 E	8 71	2 00	10 71	do
N½ of NE¼ of 10 & SE¼	15	10	4 E	8 71	2 00	10 71	do
N½ of N½ of 12 & S½ SE¼	13	10	4 E	17 42	2 00	19 42	do
NE¼ & N½ SE¼	13	10	4 E	32 33	2 00	34 33	do
SW¼ & S½ SE¼	14	10	4 E	33 61	2 00	35 61	do
NW¼ & W½ NE¼	15	10	4 E	32 33	2 00	34 33	do
SW¼ & S½ NW¼	22	10	4 E	41 04	2 00	43 04	do
N½ NW¼ of 22 & SW¼	27	10	4 E	9 99	2 00	11 99	do
N½ NE¼ of 22 & SE¼	27	10	4 E	33 55	2 00	35 55	do
SW¼ & S½ NW¼	23	10	4 E	36 69	2 00	38 69	Patented
NE¼ & N½ NW¼	23	10	4 E	49 76	2 00	51 76	Unpat'd.
SE¼ & S½ NE¼	24	10	4 E	39 59	2 00	41 59	do
SW¼ & S½ NW¼	24	10	4 E	41 04	2 00	43 04	Patented
E½ of N½ of NW¼ of 24 & E½ SW¼	25	10	4 E	8 71	2 00	10 71	do
W½ of N½ of NW¼ of 24 & W½ SW¼	25	10	4 E	8 71	2 00	10 71	do
NW¼ of 25 & S½ SW¼	36	10	4 E	32 33	2 00	34 33	do
NE¼ of 25 & S½ SE¼	36	10	4 E	49 76	2 00	51 76	do
SE¼ & S½ NE¼	26	10	4 E	8 71	2 00	10 71	do
N½ NE¼ of 26 & SE¼	35	10	4 E	8 71	2 00	10 71	do
Outer 2 miles Lot 66 St. Boniface cont'g 10⅞ ac.	......	......	......	33 77	2 00	35 77	do
Outer 2 miles Lot 67 St. Boniface cont'g 39 ac.	......	......	......	234 23	2 00	236 23	do
Outer 2 miles Lot 68 & Pt Lot 69 St. Boniface cont'g 70¾ acres	......	......	......	205 12	2 00	207 12	do
Lot 104 St. Boniface cont'g 25 acres	......	......	......	117 48	2 00	119 48	do
W½ of NE¼ & E½ NW¼ of 6 & W½ SE¼	7	10	4 E	32 62	2 00	34 62	do
SE¼ & S½ NE¼	22	10	4 E	6 00	2 00	8 00	do
E½ of Lot 117 cont'g 17 ac	......	......	......	23 78	2 00	25 78	Unpat'd.

Dated at Winnipeg, this fifth day of November A.D. 1885.

ARTHUR STEWART,
Sec. Treasurer,
Eastern Judicial District Board,
Box 1293, Winnipeg, Man

45–49

AVIS.

VENTE DE TERRE POUR ARRÉRAGES DE TAXES DANS LA MUNICIPALITÉ DE BELCOURT.

En vertu d'un mandat émané par le président du Bureau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son seing et sous le sceau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est, à moi adressé et daté le quinzième jour d'Octobre A.D., 1885, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrain ci-après mentionnés et décrits, dans la municipalité de Belcourt, pour les arrérages de taxes respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, lundi, le trentième jour de Novembre prochain, à dix heures de l'avant-midi de ce jour, à la salle d'encan de Scoones et Cie, coin des rues Principale et Water, dans la cité de Winnipeg, dans le Comté de Selkirk, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour solder toutes les taxes et les charges encourues dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba 1884, et ses amendements.

Description.	Section.	Township.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g &c.	Total.	Patented or Unpatented.
NE¼ of 6 & W½ of NW¼	5	8	4 W	38 21	2 00	40 21	Patented.
SE¼ of 12 & E½	1	8	3 W	37 62	2 00	39 62	do
SW¼ & S½ NW¼	3	11	4 W	18 77	2 00	20 77	do
NW¼ of 10 & S½ SW¼	15	11	4 W	18 77	2 00	20 77	do
NE¼ of 34 & N½ NW¼	35	8	4 W	23 56	2 00	25 56	do
NW¼ & N½ of NE¼	2	12	4 W	38 21	2 00	40 31	do
East 7½ chs lot 200 Baie St. Paul, cont'g 132 acres	......	......	......	21 08	2 00	23 08	do
West 2 chs lot 109 Baie St. Paul, cont'g 41 acres	......	......	......	8 10	2 00	10 10	do
Lot 152 Baie St. Paul, cont'g 99 acres	......	......	......	12 94	2 00	14 94	do
West 4 chs lot 225 Baie St. Paul, cont'g 65 acres	......	......	......	8 33	2 00	10 33	do
SE¼ of 9 & N½ NE¼	4	9	4 W	33 34	2 00	35 34	do
SW¼ & S½ NW¼	28	9	4 W	18 69	2 00	20 69	do
NE¼ of 33 & N½ NW¼	34	8	3 W	22 78	2 00	24 78	do
SW¼ of 12 & N½ NW¼	1	8	3 W	22 78	2 00	24 78	do
SW¼ of 16 & N½ NW¼	9	9	3 W	38 21	2 00	40 21	do
West 3 chs. lot 19 Baie St. Paul, cont'g 52 acres	......	......	......	10 46	2 00	12 46	do
East 8 chs. & West 6 chs. lot 20 Baie St. Paul, cont'g 210 acres	......	......	......	37 60	2 00	39 60	do
SW¼ & S½ NW¼	14	8	3 W	24 16	2 00	26 16	do
SW¼ of 27 & W½ NW¼	22	11	3 W	24 16	2 00	26 16	do
NW¼ of 30 & S½ SW¼	31	9	3 W	23 41	2 00	25 41	do
NE¼ of 12 & S½ SE¼	13	11	4 W	23 41	2 00	25 41	do
NW¼ & N½ SW¼	32	8	4 W	27 52	2 00	29 52	do
NW¼ & N½ NE¼	7	8	4 W	23 22	2 00	25 22	do
NE¼ of 23 & S½ NW¼	24	11	3 W	37 69	2 00	39 69	do
SW¼ & S½ NW¼	25	9	3 W	32 15	2 00	34 15	do
SW¼ & S½ NW¼	28	9	3 W	32 15	2 00	34 15	do
SW¼ & S½ NW¼	6	10	4 W	41 62	2 00	43 62	do
West 8 chs lot 231 Baie St. Paul, cont'g 112 acres	......	......	......	50 69	2 00	52 69	do
E½	31	7	4 W	57 99	2 00	59 99	do
SE¼ & S½ NE¼	21	8	3 W	36 64	2 00	38 64	do
SW¼ of 12 & N½ of NW¼	1	8	4 W	50 11	2 00	52 11	do
SE¼ & S½ NE¼	1	9	4 W	21 52	2 00	23 52	do
SW¼ & S½ NW¼	2	10	3 W	21 52	2 00	23 52	do
NW¼ & N½ NW¼	31	9	4 W	42 17	2 00	44 17	do
NE¼	28	10	3 W	18 34	2 00	20 34	do
Lot 209 Baie St. Paul, cont'g 225 acres	......	......	......	54 14	2 00	56 14	do
Lot 210 Baie St. Paul, cont'g 114 acres	......	......	......	20 70	2 00	22 70	do
SE¼	3	7	4 W	11 52	2 00	13 52	do
SE¼ & S½ NE¼	21	8	4 W	42 86	2 00	44 86	do
SE¼ of 23 & N½ NE¼	14	10	4 W	30 96	2 00	32 96	do
SW¼ & W½ NW¼	5	12	3 W	42 86	2 00	44 86	do
NW¼ of 14 & E½ NE¼	15	12	4 W	30 96	2 00	32 96	do
NW¼ of 10 & S½ SW¼	15	8	4 W	50 11	2 00	52 11	do
SE¼ of 32 & S½ SW¼	33	8	3 W	23 56	2 00	25 56	do
East 6 chs. lot 231 Baie St. Paul, cont'g 88 acres	......	......	......	26 96	2 00	28 96	do
SW¼ & S½ NW¼	6	9	4 W	22 78	2 00	24 78	do
NE¼ & N½ SE¼	31	9	3 W	21 52	2 00	23 52	do
S½ NE¼ & SE¼	19	10	3 W	17 43	2 00	19 43	do
SW¼ & S½ NW¼	1	9	4 W	15 86	2 00	17 86	do
NE¼ & E½ SE¼	32	11	4 W	15 85	2 00	17 85	do
NE¼ & N½ SE¼	12	12	4 W	15 85	2 00	17 85	do
NW¼ & N½ SW¼	27	10	3 W	48 11	2 00	50 11	do
SE¼ of 12 & N½ NE¼	1	11	4 W	48 11	2 00	50 11	do
NE¼ & N½ SE¼	16	9	4 W	36 99	2 00	38 99	do
SW¼ of 31 & W½ NW¼	30	10	3 W	36 63	2 00	38 63	do
SW¼ & S½ NW¼	4	11	4 W	36 63	2 00	38 63	do
SW¼ & S½ NW¼	17	8	4 W	37 43	2 00	39 43	do
Lot 112 Baie St. Paul, cont'g 123 acres	......	......	......	28 21	2 00	30 21	do
West 4 chs, lot 41 Baie St. Paul, cont'g 38 acres	......	......	......	7 44	2 00	9 44	do
East 2 chs. lot 42 Baie St. Paul, cont'g 22 acres	......	......	......	5 55	2 00	7 55	do
SE¼ & S½ NE¼	2	9	3 W	23 56	2 00	25 56	do
NE¼ of 15 & E½ SE¼	22	10	4 W	23 56	2 00	25 56	do
Lot 29 Baie St. Paul, cont'g 83 acres	......	......	......	24 09	2 00	26 09	do
SE¼ & S½ NE¼	18	8	4 W	49 33	2 00	51 33	do
NE¼ of 22 & W½ NW¼	23	10	4 W	22 78	2 00	24 78	
Lot 39 Baie St. Paul, cont'g 98 acres	......	......	......	25 79	2 00	27 79	W 2 chs p.
SE¼ & E½ SW¼	13	12	4 W	26 97	2 00	28 97	Patented.
SW¼ & W½ SE¼	32	11	4 W	38 21	2 00	40 21	do
Lot 48 Baie St. Paul, cont'g 95 acres	......	......	......	25 54	2 00	27 54	do
SW¼ & S½ NW¼	17	10	3 W	37 43	2 00	39 43	do
NW¼ & W½ SW¼	28	11	3 W	22 78	2 00	24 78	do
NE¼ of 12 & S½ SE¼	13	8	4 W	24 79	2 00	26 79	do
Lot 26 Baie St. Paul, cont'g 83 acres	......	......	......	19 92	2 00	21 92	do
Lot 31 Baie St. Paul, cont'g 23 acres	......	......	......	10 93	2 00	12 93	do
Lot 32 Baie St. Paul, cont'g 91 acres	......	......	......	20 27	2 00	22 27	do
Lot 216 Baie St. Paul	......	......	......	27 01	2 00	29 01	do
Lot 129 Baie St. Paul, cont'g 94 acres	......	......	......	37 26	2 00	39 26	do
SE¼ of 15 & N½ NE¼	10	8	3 W	42 17	2 00	44 17	do
NW¼ & W½ NE¼	33	10	3 W	38 21	2 00	40 21	do
SW¼ of 31 & N½ of NW¼	30	11	4 W	54 07	2 00	56 07	do
NE¼ & E½ NW¼	5	8	3 W	49 59	2 00	51 59	do
SE¼ of 28 & N½ NE¼	21	10	3 W	49 59	2 00	51 59	do
NW¼ of 1 & S½ SW¼	12	12	4 W	35 77	2 00	37 77	do
SW¼ & W½ SE¼	3	12	4 W	35 77	2 00	37 77	do
NE¼ of 6 & S½ SE¼	7	12	4 W	42 17	2 00	44 17	do
SE¼ & S½ NE¼	34	12	3 W	56 54	2 00	58 54	do
NE¼ of 19 & N½ NW¼	20	8	4 W	26 63	2 00	28 63	do
SW¼	2	7	4 W	11 52	2 00	13 52	do
SE¼ of 12 & E½ NE¼	1	11	3 W	18 69	2 00	20 69	do
SE¼ of 12 & E½ NE¼	1	10	3 W	37 43	2 00	39 43	do
NE¼ & N½ SE¼	13	11	3 W	37 43	2 00	39 43	do
Lot 187 Baie St. Paul, cont'g 210 acres	......	......	......	61 89	2 00	63 89	do
N½ of NE¼ of 28 & SE¼	33	8	4 W	33 07	2 00	35 07	do
NE¼ & E½ NW¼	32	10	3 W	46 38	2 00	48 38	do
SE¼ & E½ SW¼	33	11	3 W	31 73	2 00	33 73	do
W½ of NW¼ of 3 & NE¼	4	12	3 W	46 38	2 00	48 38	do
SE¼ & S½ NE¼	27	9	4 W	22 66	2 00	24 66	do
SE¼ of 33 & N½ NE¼	28	9	3 W	22 66	2 00	24 66	do
SE¼ & S½ NE¼	25	8	3 W	23 56	2 00	25 66	do
East 8 chs. lot 108 Baie St. Paul, cont'g 163 acres	......	......	......	68 29	2 00	70 29	do
S½ of SE¼	1	12	3 W	9 81	2 00	11 81	do
SW¼ of 16 & N½ NW¼	9	9	4 W	17 52	2 00	19 52	do
SW¼ & S½ NW¼	5	10	4 W	17 52	2 00	19 52	do
NE¼ of 14 & W½ NW¼	13	12	4 W	17 52	2 00	19 52	do
Lot 146 Baie St. Paul, cont'g 133 acres	......	......	......	35 20	2 00	37 20	do
SE¼ of 14 & W½ SW¼	13	12	4 W	54 07	2 00	56 07	do
SE¼ & S½ NE¼	30	11	4 W	39 42	2 00	41 42	do
N½ of NE¼ of 1 & SE¼	12	10	4 W	25 94	2 00	27 94	do
W½ of SW¼ of 1 & SE¼	2	11	3 W	25 94	2 00	27 94	do
NW¼ of 9 & NE¼	3	7	3 W	31 86	2 00	33 86	do
NE¼ of 22 & W½ NW¼	23	10	3 W	48 89	2 00	50 89	do
SW¼ & S½ NW¼	34	8	3 W	22 34	2 00	24 34	do
NW¼ & W½ NE¼	23	8	3 W	18 69	2 00	20 69	do

Daté le 16ème jour d'Octobre, dans la cité de Winnipeg, Comté de Selkirk.

ARTHUR STEWART,
Secrétaire-Trésorier,
Bureau du District Judiciaire de l'Est,
Boîte 1293, Winnipeg, Man.